



Préfecture de la Loire-Atlantique

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 142 – 29 décembre 2017

SOMMAIRE

DCPPAT - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène VALENTE, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire.

Arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 portant délégation de signature à M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis.

Arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 portant délégation de signature à M. Jérôme LE COMTE, directeur adjoint de cabinet de la préfète de la Loire-Atlantique.

Arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 portant délégation de signature à M. Guy FISCHER, directeur de la direction des migrations et de l'intégration de la préfecture.

Arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 portant délégation de signature à M. Raphaël RONCIERE, directeur de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture.



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination
et de la modernisation interministérielle

*Arrêté portant délégation de signature
Mme Marie-Hélène VALENTE - Sous-préfète de
l'arrondissement de Saint-Nazaire*

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 2 mai 2015 nommant M. Stéphane de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 19 mars 2016 nommant Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- VU le décret du 29 décembre 2016 nommant M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis à compter du 1^{er} janvier 2017;
- VU le décret du 16 février 2017 nommant Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique (hors classe) à compter du 6 mars 2017;
- VU le décret du 27 avril 2017 nommant M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 3 juillet 2017 nommant M. Alain BROSSAIS, sous-préfet chargé de mission auprès de la préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2017 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène VALENTE, sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;

VU les arrêtés préfectoraux du 30 décembre 2016 et du 14 décembre 2017 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Hélène VALENTE, sous-préfète de Saint-Nazaire, dans les limites de son arrondissement ou pour toutes autres compétences relevant de son autorité, dans les matières énumérées ci-après : :

- 1 - • Substitution au maire dans les cas prévus par les articles L 2122-27, L 2122-34, L 2215-1 et L 2215-5 du code général des collectivités territoriales ;
 - Acceptation de la démission des maires et adjoints ;
 - Acceptation de la démission des présidents de comité des syndicats intercommunaux, des communautés d'agglomération et de communes ayant leur siège dans l'arrondissement ;
 - Lettres d'observations aux autorités municipales et intercommunales, valant recours gracieux, au titre du contrôle de légalité ;
 - Signature des arrêtés relatifs à la nomination des délégués d'administration au sein de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales ;
 - Mise en œuvre de la politique de sécurité routière dans le ressort de l'arrondissement ;
 - Arrêtés individuels portant suspension du permis de conduire ou interdiction de solliciter un permis de conduire à la suite d'infractions commises dans le ressort de l'arrondissement ;
 - Décisions limitant dans le temps ou suspendant la validité du permis de conduire ;
 - Octroi de dérogations pour les tarifs des cantines scolaires ;
 - Autorisation ou émission d'un avis concernant les concours de la gendarmerie ou d'un corps militaire ;
 - Enquêtes sur les demandes de concours (ENA, Magistrature...) ;
 - Autorisation d'euthanasier des animaux en divagation ;
 - Autorisation de destruction d'animaux nuisibles ;
 - Arrêtés individuels pour les battues de destruction de nuisibles effectuées sur les réserves des associations communales de chasse agréées (A.C.C.A.) et sur les réserves ministérielles ;
 - Avis sur les visiteurs de prison ; Avis sur le travail d'intérêt général ;

- Octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière ;
- Réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition, actes de procédure divers) ;
- Mise en demeure des gens du voyage de quitter les lieux en cas de stationnement illicite ;
- Création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières ;
- Autorisation de création de chambres funéraires ;
- Autorisations de transports de corps en dehors du territoire métropolitain ;
- Agrément des entreprises de pompes funèbres - Renouvellement d'agrément - Suspension et retrait d'agrément ;
- Mesures de fermeture des débits de boissons et des restaurants dans les cas et pour les durées prévus à l'article L. 3332-15 du Code de la santé publique ;
- Autorisations de circulation de petits trains touristiques ;
- Délivrance des autorisations de réunions de sports de combat ;
- Délivrance des autorisations de manifestations aériennes ;
- Délivrance des autorisations de créer une plate-forme U.L.M. ;
- Délivrance des autorisations de créer une hélistation ou une hélisurface ;
- Réception des déclarations d'ouverture d'établissements permanents ou d'installations temporaires de ball-trap, décisions d'opposition à l'ouverture et décisions de fermeture ;
- Délivrance des titres de maître -restaurateur et arrêté préfectoral d'attribution de ce titre pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique ;
- Délivrance des cartes de guides-conférenciers pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique ;
- Arrêtés portant classement des offices de tourisme, classement des communes touristiques, classement des communes en station de tourisme pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique

★ manifestations sportives dans le ressort exclusif de l'arrondissement :

- Délivrance des autorisations de concentrations et de manifestations organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur ;

- Délivrance des autorisations d'épreuves et de compétitions sportives comportant la participation de véhicules à moteur organisées dans des lieux non ouverts à la circulation dans la mesure où ces manifestations se déroulent exclusivement dans les limites de l'arrondissement ;
- Homologation des circuits sur lesquels se déroulent des activités motorisées, compétitives ou de loisirs.
- Délivrance des récépissés de déclarations d'organisation de manifestations sportives non motorisées sur une voie ouverte à la circulation publique, sans classement final des participants, dans le ressort de l'arrondissement et de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- Délivrance des autorisations d'épreuves, de courses et de compétitions sportives non motorisées organisées sur une voie ouverte ou fermée à la circulation publique, avec classement final des participants dans le ressort de l'arrondissement et de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;

★ immobilisations et mises en fourrière immédiates :

Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène VALENTE, pour les communes de l'arrondissement de Saint-Nazaire, à l'effet de signer toute décision de faire procéder à titre provisoire, les jours ouvrables (lundi à vendredi inclus) à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue. (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).

- 2 - • Délivrance des cartes d'identité ;
- Délivrance des reçus de dépôt des candidatures aux élections municipales et aux élections communautaires ;
 - Délivrance des récépissés définitifs des candidatures aux élections municipales et aux élections communautaires ;
 - Délivrance des titres de séjour d'étrangers, récépissés de demandes et autorisations provisoires de séjour ;
 - Délivrance des documents de circulation pour étrangers mineurs et des titres d'identité républicains ;
 - Réception des actes relatifs aux expulsions locatives et saisine des services sociaux prévues par l'article 24 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ;
 - Délivrance des récépissés de déclaration des associations syndicales libres des propriétaires ;
 - Délivrance des récépissés de déclarations de manifestations ;

- Attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1^{er} septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata ;
- Délivrance des récépissés de déclaration d'organisation de concentrations de véhicules terrestres à moteur sur une voie ouverte à la circulation publique ;
- Autorisation d'accès des véhicules terrestres à moteur sur le rivage de la mer, sur les dunes et plages (article 30 de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral) ;
- Présidence de la commission d'arrondissement pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Présidence de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière ;
- Enregistrement des déclarations d'achat des garagistes ;

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène VALENTE, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Mohamed SAADALLAH.

Lorsque Mme Marie-Hélène VALENTE et M. Mohamed SAADALLAH se trouveront simultanément absents ou empêchés, cette délégation de signature sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- ⇒ M. Alain BROSSAIS
- ⇒ M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU
- ⇒ M. Johann MOUGENOT.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène VALENTE, les délégations de signature qui lui sont consenties sont exercées par M. Joseph CHARRIER, secrétaire général de la sous-préfecture, dans les domaines suivants :

- Les attributions suivantes mentionnées à l'article 1 § 1 du présent arrêté :
 - les arrêtés individuels portant suspension du permis de conduire ou interdiction de solliciter un permis de conduire à la suite d'infractions commises dans le ressort de l'arrondissement.
 - les décisions limitant dans le temps ou suspendant la validité du permis de conduire.
 - les autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain.
 - la réception des déclarations d'ouverture d'établissements permanents ou d'installations temporaires de ball-trap, décisions d'opposition à l'ouverture et décisions de fermeture.
 - la délivrance des autorisations d'épreuves et de compétitions sportives comportant la participation de véhicules à moteur organisées dans des lieux non ouverts à la circulation dans la mesure où ces manifestations se déroulent exclusivement dans les limites de l'arrondissement.

- les décisions de faire procéder à titre provisoire, les jours ouvrables (lundi à vendredi inclus) à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue. (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).
- Les attributions énumérées à l'article 1 § 2 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Marie-Hélène VALENTE et de M. Joseph CHARRIER, secrétaire général de la sous-préfecture, les délégations de signature consenties à l'article 1 § 2, seront exercées, respectivement dans les matières relevant de leurs attributions, par :

- ⇒ Mme Lydie MORICE, chef du bureau des titres et accueil
- ⇒ Mme Sandrine PERTUISEL, chef du bureau du cabinet
- ⇒ Mme Agnès-Jenny BRUNEAU, chef du bureau de l'animation et du développement des territoires

ARTICLE 5 : Lorsque Mme Marie-Hélène VALENTE, M. Joseph CHARRIER, et Mme Sandrine PERTUISEL se trouveront simultanément absents ou empêchés, les délégations de signature consenties à l'article 1 § 2, seront exercées par :

- ⇒ M. Dominique BERTRAND, chargé des relations avec les collectivités territoriales, et en cas d'empêchement de M. Dominique BERTRAND, Mme Agnès-Jenny BRUNEAU, chef de bureau de l'animation et du développement des territoires, en ce qui concerne les attributions suivantes :
 - présidence de la commission d'arrondissement pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
 - présidence de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière ;
- ⇒ M. Dominique BERTRAND, chargé des relations avec les collectivités territoriales, en ce qui concerne les attributions suivantes :
 - délivrance des reçus de dépôt des candidatures aux élections municipales et aux élections communautaires.

ARTICLE 6 : Lorsque Mme Marie-Hélène VALENTE, M. Joseph CHARRIER, et Mme Agnès-Jenny BRUNEAU se trouveront simultanément absents ou empêchés, les délégations de signature consenties à l'article 1 § 2, seront exercées par Mme Danièle BIHORE, adjointe au chef du bureau de l'animation et du développement des territoires dans les matières relevant des attributions du bureau.

ARTICLE 7 : Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'elle est amenée à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire, a délégation

de signature pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique à l'effet de signer les décisions suivantes :

- la rétention immédiate des permis de conduire pour conduite mettant en péril la vie d'autrui,
- la rétention immédiate des permis de conduire pour alcoolémie,
- les arrêtés d'expulsion,
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision d'interdiction de retour, les arrêtés portant reconduite à la frontière, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions), les décisions de placement en rétention administrative, les arrêtés portant assignation à résidence, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative, les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention,
- les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière,
- le placement d'office de malades dans un service psychiatrique d'une structure adaptée,
- toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).

ARTICLE 8 : L'arrêté préfectoral du 21 juillet 2017 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène VALENTE, sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire est abrogé.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 10 : La secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

NANTES, le 29 DEC. 2017

LA PRÉFÈTE



Nicole KLEIN



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination et
de la modernisation interministérielle

*Arrêté portant délégation de signature à
M. Mohamed SAADALLAH – sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis*

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE, PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 2 mai 2015 nommant M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 19 mars 2016 nommant Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- VU** le décret du 29 décembre 2016 nommant M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique (hors classe) à compter du 6 mars 2017 ;
- VU** le décret du 27 avril 2017 nommant M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;
- VU** le décret du 3 juillet 2017 nommant M. Alain BROSSAIS, sous-préfet chargé de mission auprès de la préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2017 portant délégation de signature à M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 et du 14 décembre 2017 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et fixant la répartition des attributions des services ;
- SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis, dans les limites de son arrondissement ou pour toutes autres compétences relevant de son autorité, dans les matières énumérées ci-après :

A - COMPÉTENCES D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

➤ A-I RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE

A-I.1 Administration et police générales

- Autorisation ou émission d'un avis concernant les concours de la gendarmerie ou d'un corps militaire ;
- Mise en demeure des gens du voyage de quitter les lieux en cas de stationnement illicite ;
- Enquêtes de commodo et incommodo (arrêtés prescrivant l'enquête, nomination des commissaires-enquêteurs et tous actes de procédure) ;
- Enquêtes administratives en vue de l'établissement de servitudes de passage de lignes électriques et approbation du tracé fixé à la suite de ces enquêtes ;
- Décision de faire procéder à titre provisoire, les jours ouvrables (lundi à vendredi inclus) à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue. (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route) ;
- Présidence de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière ;
- Présidence des commissions suivantes : commissions dans le ressort de l'arrondissement pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Mesures de fermeture des établissements avec licence de débits de boissons dans les cas et pour les durées prévus à l'article L. 3332-15 du Code de la santé publique ;
- Autorisation de circulation de petits trains touristiques sur routes dans le ressort de l'arrondissement ;
- Autorisation d'euthanasier des animaux en divagation ;
- Autorisation de destruction d'animaux nuisibles.

A-I.2 – Associations

- Délivrance des récépissés de déclarations d'associations, loi 1901, dans le ressort de l'arrondissement et celui de Saint-Nazaire ;

- Délivrance des récépissés de déclaration des associations syndicales libres de propriétaires dans le ressort de l'arrondissement ;
- Constitution et dissolution des associations syndicales de marais et visa ou approbation de leurs délibérations, budgets, marchés et travaux dans le ressort de l'arrondissement.

A-I.3 – Funéraire dans le ressort de l'arrondissement Châteaubriant-Ancenis

- Création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières ;
- Autorisations de transports de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain ;
- Habilitation des régies, entreprises ou associations de pompes funèbres, renouvellement, suspension et retrait d'habilitation ;
- Autorisations de création ou d'extension de chambres funéraires.

A-I.4 – Elections municipales et élections communautaires

- Les reçus de dépôt et les récépissés définitifs des candidatures ;

A-I.5– Manifestations sportives

- Délivrance des autorisations de réunions de boxe dans le ressort de l'arrondissement ;
- Délivrance des récépissés de déclarations d'organisation de manifestations sportives non motorisées sur une voie ouverte à la circulation publique, sans classement final des participants, dans le ressort de l'arrondissement ;
- Délivrance des récépissés de déclaration d'organisation de concentrations de véhicules terrestres à moteur sur une voie ouverte à la circulation publique dans le ressort de l'arrondissement ;
- Délivrance des autorisations d'épreuves, de courses et de compétitions sportives non motorisées organisées sur une voie ouverte ou fermée à la circulation publique, avec classement final des participants dans le ressort de l'arrondissement ;
- Délivrance des autorisations pour l'organisation d'un événement (manifestations sportives et concentrations de véhicules) organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur dans le ressort de l'arrondissement ;
- Homologation des circuits sur lesquels se déroulent des activités motorisées, compétitives ou de loisirs dans le ressort de l'arrondissement ;
- Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'installations temporaires de ball-trap dans le ressort de l'arrondissement.

A-I.6 – Armes dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;

- Délivrance de récépissé de déclaration d'acquisition, vente, cession ou mise en possession des armes de la catégorie C ;
- Délivrance de récépissé d'enregistrement d'acquisition, vente, cession ou mise en possession d'une arme ou d'un élément d'arme du 1° de la catégorie D ;
- Délivrance des autorisations d'achat et de détention d'armes et de munitions ;
- Délivrance des cartes européennes d'armes à feu ;
- Délivrance des visas d'autorisations de port d'armes.

➤ **A-II DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES**

- Attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1er septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata.

B - COMPÉTENCES AFFÉRENTES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX

- Substitution au maire dans les cas prévus par les articles L 2122-27, L 2122-34, L 2215-1 et L 2215-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Acceptation de la démission des maires et adjoints ;
- Acceptation de la démission des présidents des communautés d'agglomération et de communes ;
- Acceptation de la démission des présidents de comité des syndicats intercommunaux et mixtes, ayant leur siège dans l'arrondissement ;
- Signature des conventions avec les collectivités territoriales relatives à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Signature des avenants avec les collectivités territoriales relatives à la télétransmission des actes soumis au contrôle budgétaire et au contrôle des marchés publics ;
- Accusé de réception des délibérations, arrêtés, actes et conventions des communes et des établissements publics communaux ou intercommunaux ayant leur siège dans l'arrondissement ;
- Lettres d'observations aux autorités municipales et intercommunales, valant recours gracieux, au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire ;
- Signature des arrêtés relatifs à la nomination des délégués d'administration au sein de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales ;
- Recensement et programmation des projets des collectivités éligibles aux dotations de l'État (DETR, FSIL,...).

C – COMPÉTENCES AFFÉRENTES AU SUIVI DES POLITIQUES DE SECURITE, DE L'ENVIRONNEMENT, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ET DU LOGEMENT

- **C-I SÉCURITÉ CIVILE - SÉCURITÉ ROUTIÈRE** dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;
 - Suivi des plans sanitaires et environnementaux ;
 - Suivi et gestion des plans de secours ;
 - Mise en œuvre de la politique de sécurité routière.

- **C-II ENVIRONNEMENT**
 - Arrêtés portant création et composition des membres des commissions de suivi de site concernant les installations classées pour la protection de l'environnement ;
 - Suivi du fonctionnement de ces commissions pour chaque installation classée qui en dispose au sens de la réglementation définie par le code de l'environnement (décrets n° 2005-935 du 2 août 2005 et n° 2012-189 du 7 février 2012).

- **C-III AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**
 - Animation territoriale ;
 - Animation de réunions de travail sur la vie des entreprises dans l'arrondissement ;
 - Animation de réunions de travail concernant les affaires sociales et l'emploi ;
 - Réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition, actes de procédure divers).

- **C-IV LOGEMENTS DANS LE RESSORT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAUBRIANT-ANCENIS**
 - Réception des notifications des assignations et saisine des services sociaux prévues par l'article 24 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ;
 - Octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière ;
 - Réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition, actes de procédure divers) ;

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed SAADALLAH, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Mme Marie-Hélène VALENTE.

Lorsque M. Mohamed SAADALLAH et Mme Marie-Hélène VALENTE se trouveront simultanément absents ou empêchés, cette délégation de signature sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- M. Alain BROSSAIS
- M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU
- M. Johann MOUGENOT

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed SAADALLAH les délégations de signature qui lui sont consenties seront exercées par

- M. Jérôme HUGAIN secrétaire général de la sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis, dans les domaines suivants :

● **A - I - RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE :**

A -I.1 – Administration et police générales

- Présidence des commissions suivantes : commissions dans le ressort de l'arrondissement pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Autorisations de circulation de petits trains touristiques sur routes ;
- Présidence de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière.

A -I.2 – Associations

- Délivrance des récépissés de déclarations d'associations, loi 1901, dans le ressort des arrondissements de Saint-Nazaire et de Châteaubriant-Ancenis ;
- Délivrance des récépissés de déclaration des associations syndicales libres de propriétaires dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis.

A-I.3 – Funéraire dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis

- Autorisations de transport de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain.

A-I.4 – Elections municipales et élections communautaires

- Reçus de dépôt et les récépissés définitifs des candidatures.

A-I.5 – Manifestations sportives

- * Délivrance des récépissés de déclarations d'organisation de manifestations sportives non motorisées sur une voie ouverte à la circulation publique, sans classement final des participants dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant-Ancenis
- * Délivrance des récépissés de déclaration d'organisation de concentrations de véhicules terrestres à moteur sur une voie ouverte à la circulation publique dans le ressort de l'arrondissement ;
- * Délivrance des autorisations d'épreuves, de courses et de compétitions sportives non motorisées organisées sur une voie ouverte ou fermée à la circulation publique, avec classement final des participants dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant-Ancenis
- * Délivrance des autorisations pour l'organisation d'un événement (manifestations sportives et concentrations de véhicules) organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis;

- * Homologation des circuits sur lesquels se déroulent des activités motorisées, compétitives ou de loisirs dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;
- * Réception des déclarations d'ouverture d'établissements permanents de ball-trap, décisions d'opposition à l'ouverture et décisions de fermeture dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;
- * Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'installations temporaires de ball-trap dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis.

A-I.6 – Armes dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;

- * Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'installations temporaires de ball-trap dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;
- * Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'installations temporaires de ball-trap dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;
- * Délivrance de récépissé de déclaration d'acquisition, vente, cession ou mise en possession des armes de la catégorie C ;
- * Délivrance de récépissé d'enregistrement d'acquisition, vente, cession ou mise en possession d'une arme ou d'un élément d'arme du 1° de la catégorie D ;
- * Délivrance des autorisations d'achat et de détention d'armes et de munitions ;
- * Délivrance des cartes européennes d'armes à feu.

● A -II- DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES

● B - COMPÉTENCES AFFÉRENTES AU SUIVI DES POLITIQUES DE SECURITE, DE L'ENVIRONNEMENT, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ET DU LOGEMENT:

➤ B- I SECURITE CIVILE – SECURITE ROUTIERE

➤ B-II ENVIRONNEMENT

- Suivi du fonctionnement des commissions de suivi de site pour chaque installation classée qui en dispose au sens de la réglementation définie par le code de l'environnement (décrets n° 2005-935 du 2 août 2005 et n° 2012-189 du 7 février 2012).

➤ B-III LOGEMENTS DANS LE RESSORT DE L'ARRONDISSEMENT

- Réception des notifications des assignations et saisine des services sociaux prévues par l'article 24 de la Loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed SAADALLAH, les délégations de signature qui lui sont consenties seront exercées par M. Bruno LAUNAY, chargé de mission, dans les domaines suivants :

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

- Animation territoriale ;
- Animation de réunions de travail sur la vie des entreprises dans l'arrondissement ;
- Animation de réunions de travail concernant les affaires sociales et l'emploi ;
- Délivrance des récépissés de liquidations commerciales, et opposition à leur organisation.

ARTICLE 5 : Lorsque M. Mohamed SAADALLAH et M. Jérôme HUGAIN se trouveront simultanément absents ou empêchés, la délégation de signature consentie à M. Jérôme HUGAIN sera exercée par M. Bruno LAUNAY.

ARTICLE 6 : Lorsque M. Mohamed SAADALLAH et M. Bruno LAUNAY se trouveront simultanément absents ou empêchés, la délégation de signature consentie à M. Bruno LAUNAY sera exercée par Jérôme HUGAIN.

ARTICLE 7 : Lorsque M. Mohamed SAADALLAH, M. Jérôme HUGAIN et M. Bruno LAUNAY se trouveront simultanément absents ou empêchés, les délégations de signature consenties à l'article 1 – A et C seront exercées par Mme Anne-Marie GUILLOTIN, Mme Marie-Françoise RICHARD ou M. Franck GÉRARD, chacun en ce qui le concerne, pour les attributions suivantes :

A - RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE

A -I – Administration et police générales

- Présidence des commissions suivantes : commissions dans le ressort de l'arrondissement pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

A -II- Associations

- Délivrance des récépissés de déclarations d'associations, loi 1901, dans le ressort des arrondissements de Saint-Nazaire et de Châteaubriant-Ancenis ;
- Délivrance des récépissés de déclaration des associations syndicales libres de propriétaires dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis.

A-III– Funéraire

- Autorisations de transport de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain.

A-IV– Élections municipales et élections communautaires

- Les reçus de dépôt des candidatures.

A -V – Armes dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis;

- Délivrance des cartes européennes d'armes à feu.

B - DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES

- Attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1er septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata.

ARTICLE 8: Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'il est amené à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis, a délégation de signature pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique à l'effet de signer les décisions suivantes :

- ⇒ la rétention immédiate des permis de conduire des personnes mettant en péril la vie d'autrui ;
- ⇒ la rétention immédiate des permis de conduire pour alcoolémie ;
- ⇒ les arrêtés d'expulsion ;
- ⇒ les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision d'interdiction de retour, les arrêtés portant reconduite à la frontière, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions), les décisions de placement en rétention administrative, les arrêtés portant assignation à résidence, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative, les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention ;
- ⇒ les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière ;
- ⇒ le placement d'office de malades dans un service psychiatrique d'une structure adaptée ;
- ⇒ toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325 1-2 et L 325-2 du code de la route).

ARTICLE 9: L'arrêté du 21 juillet 2017 portant délégation de signature à M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis, est abrogé.

ARTICLE 10: Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 11: La secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

NANTES, le 29 DEC. 2017

LA PRÉFÈTE



Nicole KLEIN



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination
et de la modernisation interministérielle

Arrêté portant délégation de signature
M. Jérôme LE COMTE - directeur adjoint de cabinet

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L241-3-2 et son article R241-17 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique à compter du 6 mars 2017 ;
- VU le décret du 27 avril 2017 nommant M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2017 donnant délégation de signature à M. Jérôme LE COMTE, conseiller d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint de cabinet de la préfète de la Loire-Atlantique ;
- VU les arrêtés préfectoraux du 30 décembre 2016 et du 14 décembre 2017 portant réorganisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et fixant la répartition des attributions entre ses services ;
- SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann MOUGENOT, directeur de cabinet de la préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique, délégation est donnée à M. Jérôme LE COMTE, conseiller d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint de cabinet à la préfecture de la région Pays de la Loire, préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant du cabinet de la préfète :

- toutes correspondances administratives dans le domaine d'attribution du cabinet à l'exclusion de celles adressées aux ministres, aux parlementaires et aux conseillers départementaux qui sont réservées à la signature de la préfète ;

- les décisions administratives relevant des attributions du cabinet définies par les arrêtés préfectoraux portant organisation des services en vigueur, à l'exception des décisions prévues à l'article 2 ci-après.

ARTICLE 2

Sont exclues de la délégation accordée à l'article 1^{er}, les décisions suivantes :

- les arrêtés réglementaires ;
- les circulaires aux maires ;
- les décisions relatives au déclenchement des plans de secours ou de défense ;
- les décisions d'hospitalisation sous contrainte ;
- les propositions de distinctions honorifiques dans les ordres nationaux ;
- le contentieux des décisions relevant du cabinet ;
- les décisions relatives au fonds interministériel de prévention de la délinquance, aux habilitations des travaux d'intérêts généraux ;
- les demandes de forces mobiles ainsi que les décisions d'octroi de la force publique dans le cadre des expulsions ;
- les arrêtés de fermeture de débits de boissons ;
- la nomination des membres de commissions administratives.

ARTICLE 3

Bureau du cabinet

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann MOUGENOT ou de M. Jérôme LE COMTE, délégation de signature est également donnée dans la limite de leurs attributions, pour les actes, formalités et documents ne comportant pas de pouvoir de décision, dont les demandes d'enquêtes ou de renseignements formulés auprès des administrations, des chefs de service et des maires, notifications aux administrations des résultats des enquêtes ne comportant pas de décision administrative défavorable, aux fonctionnaires ci-dessous désignés :

- Mme Jacqueline JOUVENCE, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement à :
- M. Fabien GARRET, attaché d'administration de l'État, chef du pôle protocole - affaires réservées.
- Mme Lucie CARLIER, attachée principale d'administration de l'État, chef du pôle des politiques de sécurité.

Au titre des missions de proximité liées aux droits à conduire

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann MOUGENOT ou de M. Jérôme LE COMTE, délégation de signature est également donnée dans le cadre de ces missions, aux fonctionnaires ci-dessous désignés :

- Mme Jacqueline JOUVENCE, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement à :
- Mme Lucie CARLIER, attachée principale d'administration de l'État, chef de la section des politiques de sécurité.
- Mme Béatrice CHARRIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,

- Pour les arrondissements de Nantes et de Châteaubriant-Ancenis :

- Les mesures administratives consécutives à un avis médical d'un médecin agréé ou de la commission médicale des permis de conduire ou de la commission départementale d'appel
- Les décisions relatives aux recours gracieux suite à mesures administratives consécutives à un examen médical de la commission médicale des permis de conduire
- Les suspensions du permis de conduire français et les interdictions temporaires de conduire en France pour les conducteurs ayant commis des infractions dans le cadre des articles L 224-2 à L 224-9 du code de la route
- Les décisions d'interdiction de délivrance des permis de conduire pour les conducteurs ayant commis des infractions, en application de l'article L.224.7 du code de la route
- Les décisions rapportant une décision de suspension du permis de conduire
- Les décisions de retrait des permis de conduire obtenus frauduleusement ou irrégulièrement (A. 8 janvier 1999 art. 10)
- Les saisines des autorités de police ou de gendarmerie pour les conducteurs n'ayant pas restitué leur titre annulé ou suspendu
- Les décisions de reconstitution de points du permis de conduire suite à stage de sensibilisation à la sécurité routière

- Dans l'ensemble du département de la Loire-Atlantique

- Les décisions d'immobilisation et de mise en fourrière des véhicules en application de l'article L.325.1.2 du code de la route et les décisions de sortie des véhicules mis en fourrière sur l'arrondissement de Nantes
- Les décisions relatives aux recours devant la commission départementale d'appel (commission médicale)
- Les suspensions du permis de conduire français et les interdictions de conduire en France pour les conducteurs ayant commis des infractions dans le département dans le cadre des articles du code de la route L 224-2 à L 224-9 lors des permanences assurées par le service
- Les arrêtés portant agrément et décisions de refus d'agrément pour l'organisation de stages de sensibilisation à la sécurité routière
- Les convocations des sections spécialisées de la commission départementale de la sécurité routière concernant les établissements de la conduite, établissements organisant les stages de sensibilisation à la sécurité routière et fourrières
- Les agréments des médecins membres des commissions médicales primaires et d'appel
- Les conventions des partenaires (auto-écoles, centres de sensibilisation à la sécurité routière) pour utiliser le module ECCA ou CSSR de l'application FAETON, céder à titre gratuit un numériseur, utiliser le service du centre de traitement des numérisations

- Les états liquidatifs des dépenses et certifications conformes pour service fait et pièces comptables relatives à l'activité du bureau ;
- les attestations pour exercer les fonctions d'accompagnateur pour l'apprentissage de la conduite à titre non-onéreux (arrêté ministériel du 16 juillet 2013)

Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACED-PC)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann MOUGENOT ou M. Jérôme LE COMTE, délégation de signature est également donnée dans la limite de leurs attributions, pour les actes, formalités et documents ne comportant pas de pouvoir de décision, aux fonctionnaires ci-dessous désignés :

- M. Marc ANDRÉ, attaché principal d'administration de l'État, chef de service, et en cas d'absence ou d'empêchement à :
- Mme Karine DANIEL, attachée d'administration de l'État, attachée, adjointe au chef de service.

Service régional de la communication interministérielle

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann MOUGENOT ou M. Jérôme LE COMTE, délégation de signature est également donnée dans la limite de leurs attributions, pour les actes, formalités et documents ne comportant pas de pouvoir de décision, aux fonctionnaires ci-dessous désignés :

- Mme Aurélie MADELIN, attachée territoriale, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement à :
- Mme Sylvie ARTUS, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de bureau.

Service des polices administratives de sécurité

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johann MOUGENOT ou M. Jérôme LE COMTE, délégation de signature est également donnée à :

- M. Philippe CARAPEZZI, attaché d'administration hors classe de l'État, chef du service des polices administratives de sécurité, et en cas d'absence ou d'empêchement à :
- Mme Françoise TURCEY, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du service des polices administratives de sécurité

dans la limite de leurs attributions, pour les actes, formalités et documents ne comportant pas de pouvoir de décision, et plus précisément en matière de :

- Réglementation des établissements recevant du public (ERP) – Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et sous-commissions spécialisées
- Réglementation aérienne
- Réglementation des manifestations sportives
- Réglementation des armes et des munitions
- Réglementation des explosifs et artifices
- Réglementation des sociétés de surveillance et de gardiennage (autorisations d'exercer des missions de surveillance sur la voie publique)
- Réglementation des transports de fonds – Commission départementale de la sécurité des transports de fonds
- Agréments des gardes particuliers, des agents verbalisateurs autoroutiers, des agents de sûreté portuaire et aéroportuaire
- Police municipale : agréments des policiers municipaux et autorisations de ports d'armes
- Instruction des dossiers de grands rassemblements
- Autorisations de circulation des petits trains touristiques.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à M. Jérôme LE COMTE, et en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, à Mme Jacqueline JOUVENCE, aux fins de signer les cartes de stationnement pour les personnes handicapées déposées auprès du service départemental de l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre de Loire-Atlantique.

ARTICLE 5 : L'arrêté préfectoral du 27 octobre 2017 donnant délégation de signature à M. Jérôme LE COMTE, conseiller d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint de cabinet de la préfète de la Loire-Atlantique est abrogé.

ARTICLE 6 : La secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim, les sous-préfets, chargés de mission, le sous-préfet directeur de cabinet et les sous-préfets d'arrondissement, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 29 DEC. 2017

LA PRÉFÈTE



Nicole KLEIN



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination et
de la modernisation interministérielle

Arrêté portant délégation de signature
M. Guy FISCHER- directeur
Direction des migrations et de l'intégration de la préfecture

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 modifiée de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, notamment l'article 12 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique à compter du 6 mars 2017 ;
- VU** le décret n° 2015-316 du 19 mars 2015 modifiant les modalités d'instruction des demandes de naturalisation et de réintégration dans la nationalité française ainsi que des déclarations de nationalité souscrites à raison du mariage ;
- VU** les arrêtés préfectoraux du 30 décembre 2016 et du 14 décembre 2017 portant réorganisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et fixant la répartition des attributions entre ses services ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2017 portant désignation de Mme Marie-Hélène VALENTE en tant que secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim à compter du 23 octobre 2017 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2017 donnant délégation de signature à M. Guy FISCHER, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de la réglementation et des libertés publiques à la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à M. Guy FISCHER, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des migrations et de l'intégration à la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant de sa direction :

- toutes correspondances administratives, à l'exclusion de celles adressées aux ministres et aux parlementaires ;
- toutes pièces administratives et comptables ;
- tous arrêtés et décisions individuelles relevant des attributions de la direction de la réglementation et des libertés publiques, à l'exception des arrêtés réglementaires et des circulaires aux maires.

Sont prévus :

→ Au titre du service de l'immigration et de l'intégration

Bureau du séjour

- Les titres de séjour d'étrangers, récépissés de demandes et autorisations provisoires de séjour
- Les délivrances des cartes de commerçants et artisans étrangers
- Les avis sur les demandes de visa de long séjour
- Les prolongations de visas
- Les documents de circulation pour étrangers mineurs et titres d'identité républicains
- Les décisions portant refus de titre de séjour, retrait d'un titre de séjour, d'un récépissé de carte de séjour, d'une autorisation provisoire de séjour assorties ou non d'une mesure d'obligation de quitter le territoire d'une décision fixant le pays de renvoi, d'une décision portant sur le délai de retour volontaire et d'une décision d'interdiction de retour
- Les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties des décisions fixant le pays de renvoi à l'encontre d'un ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la confédération de Suisse
- Les autorisations de regroupement familial accordées aux étrangers
- Les attestations de dépôt de demande d'échanges de permis de conduire étrangers

Bureau du contentieux et de l'éloignement

- Les décisions portant obligation de quitter le territoire assorties ou non d'une décision portant sur le délai de retour volontaire
- Les décisions portant interdiction de retour ou de circulation sur le territoire français
- Les décisions fixant le pays de renvoi
- Les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions)
- Les décisions de placement en rétention administrative
- Les arrêtés portant assignation à résidence ou renouvellement de l'assignation à résidence
- Les saisines du juge des libertés aux fins de prolongation de la rétention administrative ou d'autorisation de requérir les forces de l'ordre pour intervention au domicile
- Les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention
- Les rétentions de passeport ou du document de voyage
- Les récépissés valant justificatif d'identité
- Les laissez-passer européens

- Les requêtes et les mémoires contentieux devant le juge administratif et le juge judiciaire
- Les notifications des actes relatifs aux procédures d'éloignement ;
- Les convocations ;
- Les réquisitions administratives, les mémoires de frais et les certificats administratifs pour les missions d'interprétariat.

Bureau de l'asile, de l'intégration et des naturalisations

- Toutes décisions relatives aux attestations de demandes d'asile (délivrance, refus de délivrance, refus de renouvellement, retrait) ;
- Les titres de séjour d'étrangers, récépissés de demandes et autorisations provisoires de séjour
- Les décisions portant refus de titre de séjour, retrait d'un titre de séjour, d'un récépissé de carte de séjour, d'une autorisation provisoire de séjour assorties ou non d'une mesure d'obligation de quitter le territoire d'une décision fixant le pays de renvoi, d'une décision portant sur le délai de retour volontaire et d'une décision d'interdiction de retour
- Les déclarations de nationalité française en raison de la qualité de conjoint de français, de frère ou sœur de français et d'ascendant de français ;
- Les avis motivés du préfet relatifs aux déclarations de nationalité française en raison de la qualité de conjoint de français, de frère ou sœur de français et d'ascendant de français ;
- Les propositions de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française ;
- Les décisions de rejet et d'ajournement des demandes de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française ;
- Tous documents comptables relatifs à la gestion des BOP 303 - immigration et asile - et 104 - intégration et accès à la nationalité française -.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy FISCHER, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1^{er} ci-dessus est exercée par Mme Laetitia DALLON.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Guy FISCHER et de Mme Laetitia DALLON, la délégation de signature qui leur est conférée par l'article 1^{er} ci-dessus est exercée, dans les limites des attributions respectives de leurs services ou bureaux, par :

- M. Guillaume FROUIN, attaché, chef du bureau du séjour, Mme Hélène FRETIGNE attachée, chef du bureau du contentieux et de l'éloignement ;

ARTICLE 4 :

Sont habilités :

Pour le bureau du séjour, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume FROUIN :

- M. Yves POUVREAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Mme Judith DEFER et Mme Anne ENARD secrétaires administratives de classe supérieure, aux fins de signer :
 - Les récépissés de demande de titre de séjour ;
 - Les autorisations provisoires de séjour ;
 - Les documents de circulation pour enfants mineurs ;
 - Les titres d'identité républicains.

Pour le bureau du contentieux et de l'éloignement, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène FRETIGNE :

- Mme Françoise DEFFRASNES, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, et M. Philippe RICHEZ, secrétaire administratif de classe normale aux fins de signer :

- Les mémoires contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires ;

- Mme Flora THEVENET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de section éloignement

- Les décisions portant obligation de quitter le territoire assorties ou non d'une décision portant sur le délai de retour volontaire
- Les décisions portant interdiction de retour ou de circulation sur le territoire français
- Les décisions fixant le pays de renvoi
- Les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions)
- Les décisions de placement en rétention administrative
- Les arrêtés portant assignation à résidence ou renouvellement de l'assignation à résidence
- Les saisines du juge des libertés aux fins de prolongation de la rétention administrative ou d'autorisation de requérir les forces de l'ordre pour intervention au domicile
- Les rétentions de passeport ou du document de voyage
- Les requêtes et les mémoires contentieux devant le juge administratif et le juge judiciaire
- Les notifications des actes relatifs aux procédures d'éloignement ;
- Les convocations ;

- Mme Karine ROGER, secrétaires administratives de classe exceptionnelle, et Mme Adeline NAUDE, secrétaire administratif de classe normale, aux fins de signer :

- Les mémoires contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires ;
- Les notifications des actes relatifs aux procédures d'éloignement ;
- Les rétentions du passeport ou du document de voyage ;
- Les récépissés valant justificatif d'identité ;
- Les laissez-passer européens ;
- Les convocations ;
- Les réquisitions administratives, les mémoires de frais et les certificats administratifs pour les missions d'interprétariat.

Pour le bureau de l'asile, de l'intégration et des naturalisations : :

En cas d'absence et d'empêchement de Mme Lætitia DALLON, chef du bureau de l'asile, de l'intégration et des naturalisations, délégation de signature est donnée à Mme Cécile PACOR et Mme Maryvonne MOISON, adjointes au chef du bureau de l'asile, de l'intégration et des naturalisations, pour l'ensemble des activités relevant du bureau.

En cas d'absences ou d'empêchements simultanés de Mme Lætitia DALLON, Mme Cécile PACOR et Mme Maryvonne MOISON, délégation de signature est donnée à :

- Plateforme régionale d’instruction des demandes de naturalisation

Mme Christelle GUENET, secrétaire administrative de classe normale, aux fins de signer :

- Les correspondances administratives relatives aux naturalisations ;

- Guichet unique d’accueil des demandeurs d’asile et section asile

Mme Natacha LEPELTIER, secrétaire administrative de classe normale, et Mme Valérie JOUBIER, secrétaire administrative de classe supérieure aux fins de signer :

- Les correspondances administratives relatives aux demandeurs d’asile ;
- Toutes décisions relatives aux attestations de demandes d’asile (délivrance, refus de délivrance, refus de renouvellement, retrait) ;
- Les récépissés d’autorisations provisoire de séjour, de reconnaissance de l’octroi d’une protection internationale et de demande de carte de séjour ;
- Les notifications de la notice d’information sur le placement en procédure accélérée ;
- Les commandes de titres de voyage pour réfugiés et de titre d’identité et de voyage ;
- Les documents de circulation pour étrangers mineurs et titres d’identité républicain.

ARTICLE 5: L'arrêté préfectoral du 27 novembre 2017 portant délégation de signature à M. Guy FISCHER est abrogé.

ARTICLE 6 : La secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim et le directeur des migrations et de l'intégration sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 29 DEC. 2017

LA PRÉFÈTE



Nicole KLEIN



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination et
de la modernisation interministérielle

*Arrêté portant délégation de signature
M. Raphaël RONCIÈRE - directeur de la citoyenneté
et de la légalité (à compter du 1^{er} janvier 2018)*

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 modifiée de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, notamment l'article 12 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 19 mars 2016 nommant Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique à compter du 6 mars 2017 ;
- VU les arrêtés préfectoraux des 30 décembre 2016 et 14 décembre 2017, portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;
- VU l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2017, portant délégation de signature à M. Raphaël RONCIÈRE, conseiller d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur juridique et des relations avec les collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2017, portant désignation de Mme Marie-Hélène VALENTE, secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim ;

CONSIDÉRANT la création de la direction de la citoyenneté et de la légalité à compter du 1^{er} janvier 2018, intégrant l'ancienne direction juridique et des relations avec les collectivités territoriales et le bureau de la réglementation, des élections, des associations et de l'état-civil de la direction de la réglementation et des libertés publiques ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim ;

A R R E T E

Article 1er – délégation est donnée à M. Raphaël RONCIÈRE, conseiller d'administration du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Loire-Atlantique à compter du 1^{er} janvier 2018, à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant de sa direction :

1°) au titre du service juridique régional :

- pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État, engagement, liquidation des dépenses imputées sur les programmes suivants :
 - pour les règlements amiables (dans la limite d'un plafond fixé à 5 000 €) et la mise en œuvre de décisions prononcées par les juridictions compétentes : programme 216 - conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur - budget opérationnel de programme (BOP) 216 « affaires juridiques et contentieuses » - action 06 - conseil juridique et traitement du contentieux, sous-action 01, article 60 : refus de concours de la force publique - règlements amiables ; sous-action 02 : article 61 : refus de concours de la force publique : contentieux ; sous-action 03, article 62 : attroupements - règlements amiables ; sous-action 04, article 63 : attroupements - contentieux ; sous-action 05, article 64 : autres mises en cause de l'Etat - règlements amiables ; sous-action 06, article 65 : autres mises en cause de l'Etat - contentieux ; sous-action 10, article 69 : litiges intervenant dans le droit des étrangers - règlements amiables ; sous-action 11, article 70 : litiges intervenant dans le droit des étrangers - contentieux
 - pour la gestion du fonds documentaire, dans la limite des crédits inscrits : programme 307 « administration territoriale » - BOP régional de la préfecture - service documentation - 09-6118 1001 - abonnements - 09-6118 1004 - documentation et publications scientifiques et technologiques
- bons de commande adressés aux cabinets d'avocats dans le cadre du marché de prestations juridiques conclu dans le cadre de la convention de coordination entre les services de l'État pour ce qui concerne les crédits délégués sur le programme 216
- mémoires complémentaires adressés aux juridictions administratives, pièces constitutives ou complémentaires des dossiers inscrits aux rôles, à l'exclusion de ceux établis dans le cadre des déférés, des appels et des pourvois en cassation
- dans le cadre de l'instruction des recours et des propositions de déféré, saisines des services régionaux et départementaux de l'État en vue de la rédaction des mémoires en défense ou introductifs d'instance
- toutes correspondances aux administrés et à leurs représentants, notamment en vue d'adresser des propositions transactionnelles, demandes de pièces nécessaires à l'instruction des dossiers

2°) au titre du bureau du contrôle budgétaire et de la gestion des dotations :

s'agissant du contrôle budgétaire :

- lettres d'observation adressées aux collectivités et à leurs établissements publics, valant recours gracieux, à l'exclusion des déférés devant le tribunal administratif et des saisines de la chambre régionale des comptes

- accusés de réception des documents transmis au titre du contrôle budgétaire des collectivités territoriales
- demandes de renseignements et de pièces complémentaires adressées aux collectivités pour l'ensemble du département
- toutes correspondances aux administrés et à leurs représentants notamment suite à des recours de tiers
- saisines des services régionaux et départementaux de l'État
- conventions de dématérialisation du dispositif « Actes budgétaires »

s'agissant du contrôle de légalité de la fiscalité directe et indirecte

- lettres d'observation adressées aux collectivités et à leurs établissements publics, valant recours gracieux, à l'exclusion des déférés devant le tribunal administratif
- demandes de renseignements et de pièces complémentaires adressées aux collectivités pour l'ensemble du département

s'agissant des dotations :

- demandes de renseignements et de pièces complémentaires adressées aux collectivités pour l'ensemble du département
- arrêtés d'attribution de FCTVA aux collectivités et aux établissements publics communaux et intercommunaux de l'ensemble du département pour des montants inférieurs à 10 000 €
- notifications des attributions de FCTVA aux collectivités et aux établissements publics communaux et intercommunaux de l'ensemble du département
- lettres de rejet de dépenses non éligibles présentées dans le cadre du FCTVA
- récépissés des dépôts de listes électorales de la commission de conciliation en matière de documents d'urbanisme
- arrêtés de création, modification et suppression des régies de police municipale, arrêtés de nomination des régisseurs

s'agissant de la tutelle sur les associations syndicales autorisées :

- accusés de réception des documents transmis au titre de la tutelle des associations syndicales autorisées
- arrêtés de création, de mise en conformité des statuts, de dissolution, d'extension et de réduction du périmètre, arrêtés de rejet et de refus
- lettres d'observation
- approbation des bases de redevance, des rôles de taxation et des actes des associations soumis préalablement à l'accord de la préfète

3°) au titre du bureau du contrôle de la légalité et du conseil aux collectivités :

- lettres d'observation adressées aux collectivités et à leurs établissements publics ainsi qu'aux entreprises publiques locales (SEM, SPL, SPLA...) au titre du contrôle de légalité, valant recours gracieux, à l'exclusion des déférés devant le tribunal administratif et des saisines de la chambre régionale des comptes
- lettres de demandes de pièces et précisions complémentaires
- notifications aux particuliers et aux collectivités compétentes des déférés préfectoraux en application de l'article R. 600-1 du code de l'urbanisme et toutes correspondances aux administrés et à leurs représentants notamment suite à des recours de tiers
- notifications des déférés préfectoraux aux collectivités territoriales et à leurs groupements concernés
- saisines des services régionaux et départementaux de l'État

- notifications des arrêtés de création, de modification, de fusion et de dissolution des structures intercommunales
- notifications des arrêtés de créations de communes nouvelles ou de modifications de limites territoriales
- accusés de réception des démissions des maires et adjoints de l'arrondissement de Nantes et des présidents et vice-présidents des structures intercommunales du département
- récépissés des demandes d'agrément et de renouvellement d'agrément pour assurer la formation des élus locaux et notification des décisions ministérielles
- récépissés des dépôts de listes électorales de la commission départementale de coopération intercommunale et du centre de gestion de la fonction publique territoriale
- conventions de dématérialisation du dispositif « Actes »
- récépissés de déclaration d'ouverture d'établissements techniques privés
- attestations de non recours

4°) au titre du bureau des élections et de la réglementation générale

s'agissant des élections :

- reçus de dépôt et récépissés définitifs des candidatures pour les élections
- tous documents relatifs à la préparation des scrutins (politiques, professionnels et consulaires), à l'exception des circulaires aux maires, des courriers au ministre de l'Intérieur, des arrêtés portant dérogation aux horaires d'ouverture des bureaux de vote
- tous documents comptables, y compris la certification des factures

s'agissant de la réglementation générale :

- arrêtés fixant le nombre de jurés d'assises pour le département
- arrêtés fixant le calendrier des appels à la générosité publique
- arrêtés portant habilitation dans le domaine funéraire
- autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain
- arrêtés portant dérogation aux délais pour l'inhumation ou la crémation de personnes décédées
- attestations de droits d'option au titre du service militaire pour les franco-algériens et les franco-suisse
- attestations préfectorales de la délivrance initiale, antérieurement au 1^{er} septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata
- récépissés de revendeurs d'objets mobiliers
- arrêtés portant autorisations d'ouverture d'hippodrome
- visa des budgets des fédérations de courses hippiques

s'agissant de la réglementation relative aux taxis et véhicules de transport avec chauffeur (VTC) :

- correspondances administratives relatives aux professions réglementées de taxis et VTC
- convocations de la commission locale des transports publics particuliers de personnes
- notifications aux maires des avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes
- décisions de refus, retraits, suspensions de cartes professionnelles et avertissements concernant les conducteurs de taxis et VTC
- cartes professionnelles de chauffeur de voiture de tourisme en application de l'article D 231-12 du code de tourisme

s'agissant des associations : associations loi 1901, associations syndicales libres, fondations et fonds de dotations :

- récépissés relatifs aux associations susvisées (créations, modifications et dissolutions)

- récépissés et arrêtés relatifs aux fondations d'entreprises et aux fonds de dotations
- courriers et arrêtés relatifs aux bénéficiaires de dons et legs
- arrêtés concernant l'exercice de la tutelle des congrégations et des associations reconnues d'utilité publique

s'agissant des missions de proximité liées à l'identité et aux certificats d'immatriculation :

- transmissions de dossiers de demandes de cartes nationales d'identité et de passeports sur réquisition
- oppositions temporaires de sortie du territoire et interdictions de sortie du territoire
- autorisations collectives de sortie du territoire.
- correspondances administratives relatives aux cartes nationales d'identité, aux passeports et à l'instruction des fraudes documentaires
- habilitations des agents préfectoraux et communaux à l'application titres électroniques sécurisés (TES)
- habilitations et agréments des professionnels de l'automobile partenaires du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et décisions de sanction administrative
- transmissions des dossiers de demandes de certificats d'immatriculation sur réquisition
- mainlevées des oppositions au transfert du certificat d'immatriculation (OTCI) sur demande de la direction régionale des finances publiques
- autorisations d'utilisation de dispositifs lumineux spéciaux pour les véhicules d'intérêt général

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël RONCIÈRE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} ci-dessus est exercée dans les limites des attributions respectives de leur service ou bureau par :

- Mme Pascale MICHELOT, attachée principale, chef du service juridique régional et en son absence M. Frédéric GÉRARD, attaché principal, adjoint au chef du service, pour les missions décrites au 1^o de l'article 1^{er} ;
- Mme Irène CHEVALIER-BIR, attachée principale, chef du bureau du contrôle budgétaire et de la gestion des dotations et en son absence, M. Gabriel MARION, attaché, son adjoint, pour les missions décrites au 2^o de l'article 1^{er} ;
- Mme Muriel GEFFROY, attachée principale, chef du bureau du contrôle de la légalité et du conseil aux collectivités et en son absence, Mme Dorothée CANARD, attachée principale, son adjointe, pour les missions décrites au 3^o de l'article 1^{er} ;
- Mme Pascale BROUT, attachée, chef du bureau des élections et de la réglementation générale et en son absence, son adjoint, Monsieur Bertrand GÉRARD, attaché, pour les missions décrites au 4^o de l'article 1^{er}.

Article 3 – dans le cadre des attributions relevant du service juridique régional, délégation de signature est donnée à Mme Pascale MICHELOT et en son absence à M. Frédéric GÉRARD, à l'effet de signer :

- correspondances administratives ne présentant pas de caractère décisionnel
- pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État, engagement, liquidation des dépenses imputées sur le programme 216 - conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur - budget opérationnel de programme (BOP) 216 « affaires juridiques et contentieuses » - action 06 - conseil juridique et traitement du contentieux :

- sous-action 06 : article 65 : autres mises en cause de l'État - règlements contentieux
 - sous-action 02 : article 61 : refus de concours de la force publique : contentieux
 - sous-action 04 : article 63 : attroupements – contentieux
 - sous-action 11 : article 70 : litiges intervenant dans le droit des étrangers - contentieux
- pour la mise en œuvre de décisions prononcées par les juridictions compétentes dans la limite de 5 000 €
- saisines pour avis des services régionaux et départementaux de l'État.

Article 4 – dans le cadre des attributions relevant du bureau du contrôle budgétaire et de la gestion des dotations, délégation de signature est donnée à Mme Irène CHEVALIER-BIR et en son absence à M. Gabriel MARION, à l'effet de signer :

- correspondances administratives ne comportant pas de caractère décisionnel
- lettres de demandes de renseignements et de pièces complémentaires adressées aux collectivités territoriales pour l'ensemble du département
- saisines pour avis des services régionaux et départementaux de l'État
- conventions de dématérialisation du dispositif « Actes budgétaires »
- lettres de notification des attributions de FCTVA aux collectivités et aux établissements publics communaux et intercommunaux de l'ensemble du département.

Article 5 – dans le cadre des attributions relevant du bureau du contrôle de la légalité et du conseil aux collectivités, délégation de signature est donnée à Mme Muriel GEFFROY et en son absence à Mme Dorothee CANARD, à l'effet de signer :

- correspondances administratives ne comportant pas de caractère décisionnel
- lettres de demandes de renseignements et de pièces complémentaires adressées aux collectivités territoriales pour l'ensemble du département
- récépissés des dépôts de listes électorales de la commission départementale de coopération intercommunale et du centre de gestion de la fonction publique territoriale
- saisines pour avis des services régionaux et départementaux de l'État
- conventions de dématérialisation du dispositif « Actes »
- récépissés de déclaration d'ouverture d'établissements techniques privés
- attestations de non-recours.

Article 6 – dans le cadre des attributions relevant du bureau des élections et de la réglementation générale, délégation de signature est donnée à Mme Pascale BROUT et en son absence à M. Bertrand GÉRARD, à l'effet de signer :

s'agissant de l'ensemble des attributions du bureau :

- correspondances administratives ne comportant pas de caractère décisionnel
- lettres de demandes de renseignements et de pièces complémentaires adressées aux usagers, partenaires et collectivités territoriales pour l'ensemble du département

s'agissant des élections :

- reçus de dépôt et récépissés définitifs des candidatures
- tous documents comptables, y compris la certification des factures

s'agissant de la réglementation générale :

- autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain
- octroi d'un délai supplémentaire pour l'inhumation ou la crémation de personnes décédées
- attestations de droits d'option au titre du service militaire pour les franco-algériens et les franco-suisse

- attestations préfectorales de la délivrance initiale, antérieurement au 1^{er} septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata
- récépissés de revendeurs d'objets mobiliers
- visa des budgets des fédérations de courses hippiques

s'agissant de la réglementation relative aux taxis et VTC, correspondances administratives relatives aux professions réglementées

s'agissant des associations : associations loi 1901, associations syndicales libres, fondations et fonds de dotations :

- récépissés relatifs aux associations susvisées (créations, modifications et dissolutions)
- récépissés relatifs aux fondations d'entreprises et aux fonds de dotations
- courriers relatifs aux bénéficiaires de dons et legs

s'agissant des missions de proximité liées à l'identité et aux certificats d'immatriculation :

- transmissions de dossiers de demandes de cartes nationales d'identités et de passeports sur réquisition
- oppositions temporaires de sortie du territoire et interdictions de sortie du territoire
- autorisations collectives de sortie du territoire.
- correspondances administratives relatives aux cartes nationales d'identité, aux passeports et à l'instruction des fraudes documentaires
- habilitations des agents préfectoraux et communaux à l'application titres électroniques sécurisés (TES)
- habilitations et agréments des professionnels de l'automobile partenaires du système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- transmissions des dossiers de demandes de certificats d'immatriculation sur réquisition
- mainlevées des oppositions au transfert du certificat d'immatriculation (OTCI) sur demande de la direction régionale des finances publiques
- autorisations d'utilisation de dispositifs lumineux spéciaux pour les véhicules d'intérêt général

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Pascale BROUT et de M. Bertrand GÉRARD, Mme Anita BRAUD, secrétaire administrative, est habilitée à signer les documents repris au présent article 6 relatifs aux missions de proximité liées à l'identité et aux certificats d'immatriculation.

Article 7 – L'arrêté préfectoral du 11 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Raphaël RONCIÈRE, directeur juridique et des relations avec les collectivités territoriales, est abrogé.

Article 8 – La secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique par intérim et le directeur juridique et des relations avec les collectivités territoriales (directeur de la citoyenneté et de la légalité à compter du 1^{er} janvier 2018) sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

NANTES, le 29 DEC. 2017

LA PRÉFÈTE

Nicole KLEIN